

Assemblée générale d'hiver

AÉDIROUM

5 février 2022, 13:00

Participants

Membres Présent·e·s

- Ahmed Imed Eddine Rabah
- Alexandre Pachot
- Ange Wu
- Antoine Colson
- Charlotte de Lanauze
- Cheng Yue
- Diego González
- Elie Leblanc
- Emma Gallifet
- Emma Parent Senez
- Flore Caye
- Francis Roy-Chouinard
- Gabriel Fortin-Leblanc
- Guillaume Fortin
- Guillaume Tardif
- Hamdi Ghannem
- Han Zhang
- Hongil Kim
- Ithri Kendi
- Jean Khoury
- Jean Laprés-Chartrand
- Jean-Sébastien Auclair
- Jonathan Beaulieu-Emond
- Juan Duran
- Julien Codsí
- Jérémie Tousignant
- Karim Boumghar
- Karl-Étienne Bolduc
- Khalil Reghaye
- Laura Salas
- Laurent Charlebois
- Laurier Lavoie-Giasson
- Louis Malenfant-Poulin
- Louis Tremblay Thibault
- Lucas Bamouni
- Lucas Hornung
- Matthieu Beauchamp
- Mattéo Delabre
- Maxim Bernard
- Maxime Davidson
- Mehdi Medjahed
- Michael Rizvi-Martel
- Minick Basque Morin
- Nisrine Mastas
- Olivier Melançon
- Reda Kzaz
- Samuel Ducharme
- Samy Rasmy
- Santiago Gomez Maqueo Anaya
- Stefan Roman
- Swann Suffrin
- Theodore Jordan
- Warley Almeida Silva
- William D'Anjou
- Yacine Hamani
- Émile-Jacob LeBlanc
- Étienne Beaulé
- Étienne Boucher

Observateur·trice·s Présent·e·s

- Anna Artamonova
- Colin Parent
- Kenza Benmansour

Présidence

- Léonard Oest O'Leary

Secrétariat

- Simon Janssen

Compte-rendu

Ordre du jour

Séance du 5 février 2022, 13:00

1. [Ouverture](#)
2. [Adoption de l'ordre du jour](#)
3. [Adoption des PVs précédents](#)
4. [Modifications à la charte](#)
 1. [Ajout d'un représentant/représentante RFIUM](#)
 2. [Modification du nombre d'AG exigée](#)
 3. [Amendement au membre de confiance](#)
5. [Budget](#)
 1. [Serveur informatique](#)
 2. [Merch](#)
6. [Élection du CA/Exec](#)
 1. [Vice-président interne](#)
 2. [Représentant-e RFIUM](#)
 3. [Représentant-e doctorat](#)
7. [Comité harcèlement](#)
 1. [Président-e du comité harcèlement](#)
8. [Adoption d'un cahier de positions vierge](#)
 1. [Adoption des positions précédentes](#)
9. [Varia](#)
10. [Fermeture](#)

1 Ouverture

Étienne Beulé : propose que Léonard Oest O'Leary et Simon Janssen soit nommés à la présidence et au secrétariat, respectivement.

Que Léonard Oest O'Leary soit nommé à la présidence et Simon Janssen au secrétariat.

Appui : **Laurier Lavoie-Giasson**

La proposition est adoptée à l'unanimité.
[agh-2022-1-1](#)

Léonard Oest O'Leary : déclare l'ouverture de l'AG à 13h13.

2 Adoption de l'ordre du jour

Léonard Oest O'Leary : propose l'adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour soit adopté.

Appui : **Étienne Beulé**

Léonard Oest O'Leary : explique que plusieurs personnes ont proposé des modifications, nous allons voter sur comment l'ordre du jour sera, on débattera pas les points, seulement s'il figurons à l'ordre du jour.

Laurier Lavoie-Giasson : demande une clarification.

Laura Salas : demande si la proposition de Jean-Sébastien Auclair est déjà à l'ordre du jour.

Maxim Bernard : répond que non, mais demande si ça inclu les autres propositions qui ont été discutés pendant la semaine.

Léonard Oest O'Leary : répond que non.

Jean-Sébastien Auclair : propose ses modifications à l'ordre du jour.

Que le point 4.4 soit ajouté: "Principe de non-discrimination"

Appui : **Laurier Lavoie-Giasson**

Reda Kzaz : demande si là on vote pour ces propositions ou s'ils seront inclus à l'ordre du jour?

Léonard Oest O'Leary : répond que c'est pour décider s'ils seront sur l'ordre du jour.

Jean-Sébastien Auclair : explique qu'avant la pandémie, il y a eu une compétition où qu'on allait envoyer deux équipes, mais une entre elles étaient réservée aux femmes. Éviter une telle situation serait le but d'en discuter.

Reda Kzaz : demande une clarification, de quelle compétition il parle; est ce que ça a été organisé par l'AÉDIROUM?

Jean-Sébastien Auclair : répond qu'il pense que c'est l'asso qui l'a organisé mais je ne suis pas sûr. Je pense que la proposition serait bonne peu importe.

Reda Kzaz : demande s'il parle des *CS Games*.

Laurier Lavoie-Giasson : répond que oui.

Reda Kzaz : dit que ce n'était pas l'AÉDIROUM qui a financé notre participation à cette compétition.

Jean-Sébastien Auclair : demande donc qui a fait la sélection pour les équipes.

Laurier Lavoie-Giasson : dit que c'était flou.

Léonard Oest O'Leary : remet en ordre et arrête la discussion. On veut pas en débattre tout de suite, seulement savoir si on en parle tantôt.

Laurier Lavoie-Giasson : appuie qu'on en discute. J'appuie l'amendement de Jean-Sébastien. J'ai aussi un autre amendement: qu'on mette "traite tout le monde de façon égal"

Étienne Beulé : explique que c'est hors d'ordre.

Laura Salas : demande si Jean-Sébastien Auclair doit être d'accord avec un amendement à son amendement?

Étienne Beulé : répond que non.

Laurier Lavoie-Giasson : appuie l'ajout à l'ordre du jour et je voudrais participer à ce moment là.

Louis Malenfant-Poulin : demande c'est quoi l'amendement qui sera présenté.

Laurier Lavoie-Giasson : va communiquer l'amendement lorsqu'opportun.

Étienne Beulé : dit qu'on peut pas faire ça tout de suite. Ça sera à discuter plus tard dans le point-même.

Reda Kzaz : demande pourquoi on ne lit pas l'amendement, je trouve que le titre ne décrit pas bien ce qui se passe.

Laura Salas : dit qu'elle ne pense même pas que ça devrait être discuté, que c'est un pas en arrière quant à l'inclusion. La plupart du monde ne sont pas d'accord avec cette position, je demande un vote.

Reda Kzaz : dit quant à la compétition, ce n'est pas l'AÉDIROUM qui s'en était occupé alors je ne pense pas qu'on devrait en parler.

Laurier Lavoie-Giasson : exprime qu'il trouve que c'est antidémocratique qu'on en discute pas. Il faudrait écouter les point de vus opposants.

Léonard Oest O'Leary : passe au vote et explique la procédure.

Vote demandé par : **Laura Salas**
La proposition est battue à 4-27-2.
[agh-2022-2-1.1](#)

Que le point 8 soit ajouté: "Adoption d'un cahier de positions vierge"

Appui : **Louis Malenfant-Poulin**

Léonard Oest O'Leary : donne du contexte. L'AÉDIROUM avait un cahier de position depuis sa création si je ne me trompe pas. Puis, en 2016, il y a eu un vote pour abolir le cahier de position. Là la question c'est: Est ce qu'on veut adopter un cahier de position vierge maintenant? Il faudra voter sur plusieurs positions pour savoir si on les inclus dans le cahier de positions. On pourrait aussi seulement l'adopter vierge sans y ajouter de positions mais ça ne servirait à rien.

Étienne Beulé : formalise la proposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.
[agh-2022-2-1.2](#)

Que le point 8.1 soit ajouté: "Positionnement sur la langue française"

Appui : **Laurier Lavoie-Giasson**

Reda Kzaz : demande du contexte par rapport au positionnement.

Léonard Oest O'Leary : répond que c'est si on va avoir un débat sur la langue française aujourd'hui. C'est à dire: "Est ce qu'on va trancher et mettre une position sur la langue française dans notre cahier de positions."

Reda Kzaz : dit que c'est vague.

Laurier Lavoie-Giasson : répond que la discussion sur le positionnement et sera au point si on adopte le changement. La position sera expliquée rendu là.

Flore Caye : a une question. Elle ne comprend pas bien pourquoi l'association étudiante se positionne par rapport à la langue française; ne vois pas ce que ça peut changer?

Maxim Bernard : répond. Il y a des enjeux de langue française ici-même au département. Aux cycles supérieurs, certains étudiants se plaignent que des cours soient donnés en anglais parce qu'il y a des étudiants internationaux qui ne comprennent pas le français. C'est pas tous les cours qui sont comme ça mais c'est certains cours. Je pense que c'est le principal enjeux qui nous concerne par rapport à la langue française.

Flore Caye : Ok. Donc c'est dans une position de défense et de faire valoir la voix des étudiants aux cycles supérieurs?

Laurier Lavoie-Giasson : dit que oui.

Reda Kzaz : Si j'ai bien compris, même si on se positionne en faveur de la défense de la langue française, il n'y aura pas d'impact sur la politique de l'université par rapport à la langue française.

Laurier Lavoie-Giasson : En fait, comment la proposition à été formulé (j'ai un énoncé concret pour la proposition qu'on va discuter tantôt), oui il aura des retombés possibles concrètes sur les politiques de l'université et sur notre position par rapport à ça.

Léonard Oest O'Leary : Les membres du conseil exécutif et du conseil d'administration sont obligés de respecter les positions qui sont dans le cahier de position. S'il y a des débats ou ce genre de chose, ça nous permet de nous diriger et de faire ce que les membres jugent le mieux.

Laurier Lavoie-Giasson : Oui. L'instance la plus formelle de la proposition indique que l'association ferait pression sur la direction.

Léonard Oest O'Leary : l'arrête et dit que ça vire hors d'ordre.

Laurier Lavoie-Giasson : C'est pour répondre à Reda quant aux retombées de la position.

Léonard Oest O'Leary : dit qu'en discutera on point 8.1 s'il a lieu.

Samy Rasmy : J'aimerais qu'on énonce la proposition au complet lorsqu'on demande le vote.

Léonard Oest O'Leary : répète la proposition.

Laurier Lavoie-Giasson : Je pense qu'il demande l'énoncé de la proposition dont on va débattre.

Étienne Beulé : dit que c'est impossible dans le cadre qu'on discute s'il faut en parler, pas la proposition principale.

Vote demandé par : **Lucas Hornung**
La proposition est battue à 10-11-3.
[agh-2022-2-1.3](#)

Étienne Beulé : propose que le point 4.1 devienne le point 9.1.

Que le point 4.1 devienne le point 9.1.

Léonard Oest O'Leary : La position de rep RFIUM est une modification à la charte, on ne peut pas le faire en varia, je crois que tu voulais changer le comité d'harcèlement?

Étienne Beulé : voit que la proposition était en erreur avec les différences entre l'ordre du jour présenté et celui dans les courriels.

La proposition est tombée.
[agh-2022-2-1.4](#)

Jean-Sébastien Auclair : Je voulais changer les frais de cotisation parce que pendant la pandémie elles sont restées inchangées. Je veux les baisser.

Que le point 4.4 soit ajouté: "Cotisations"

La proposition est tombée.
[agh-2022-2-1.5](#)

Laurier Lavoie-Giasson : J'aimerais ajouter à la charte une obligation de l'AÉDIROUM à informer les membres, lors des assemblées générales des dispositions qui sont disponibles pour les groupes sous représentés et désavantagés et expliciter que tant et aussi longtemps que [coupé]

Que le point 4.4 soit ajouté: "Disposition aux groupes sous représentés."

Étienne Beulé : interrompt en disant que c'est hors d'ordre avec la proposition déjà battue.

Laurier Lavoie-Giasson : Oui je fais juste indiquer que c'est pour obliger l'association à soutenir tous les groupes sous représentés et désavantagés à l'association étudiante et de tenir compte de leurs besoins spéciaux et de la discrimination positive qui est nécessaire à leur égard.

Léonard Oest O'Leary : demande le libellé de la proposition.

Laurier Lavoie-Giasson : répond "4.4: disposition aux groupes sous représentés."

Étienne Beaulé : réitère qu'il le voit hors d'ordre.

Laurier Lavoie-Giasson : réfute que c'est une nouvelle proposition.

Étienne Beaulé : clarifie que c'est parce que c'est sur le même sujet que le point de "non-discrimination" qu'il est hors d'ordre.

Léonard Oest O'Leary : tranche. C'est sur le même sujet alors c'est hors d'ordre. Étant donné que la majorité du monde on voté contre, on ne va pas avoir un autre débat là dessus.

La proposition est tombée.

[agh-2022-2-1.6](#)

Étienne Beaulé : propose d'ajouter au point 8.1 l'adoption des positions précédentes.

Que le point 8.1 soit ajouté: "Adoption des positions précédents"

Appui : **Louis Malenfant-Poulin**

Léonard Oest O'Leary : Alors là on a passé une proposition pour décider d'ajouter un cahier de position vierge. Cette nouvelle proposition serait pour reprendre les anciennes positions de l'AÉDIROUM.

Vote demandé par : **Jean-Sébastien Auclair**

La proposition est adoptée à 12-4-1.

[agh-2022-2-1.7](#)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

[agh-2022-2-1](#)

3 Adoption des PVs précédents

Étienne Beaulé : propose l'adoption de l'ancien PV.

Que le procès verbal de l'assemblée générale du 11 septembre 2021 soit adopté.

Appui : **Reda Kzaz**

Maxim Bernard : demande c'est sur quoi ce vote.

Louis Malenfant-Poulin : C'est pour savoir si tout le monde est d'accord avec ce qui était dans le dernier procès verbal.

Léonard Oest O'Leary : Oui, c'est par protocol.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

[agh-2022-3-1](#)

4 Modifications à la charte

4.1 Ajout d'un représentant/représentante RFIUM

Laura Salas : propose un rôle pour faire le pont entre le regroupement des femmes en informatique (RFIUM) et l'AÉDIROUM.

Role RFIUM

Ce rôle doit être rempli par une étudiante s'identifiant comme femme. Ce rôle fait partie du Conseil Exécutif et donne 1 vote.

Définitions:

- **Femme:** toute personne s'identifiant comme femme.
- **RFIUM:** Regroupement de Femmes en Informatique de l'Université de Montréal

Description générale du Rôle:

S'assure de représenter les intérêts et préoccupations du Regroupement de Femmes en Informatique de l'Université de Montréal. Notamment, lors de toute assemblée générale, conseil administratif ou tout moment de prise de décision auquel participerait un ou plusieurs membres du conseil administratif de l'AÉDIROUM, la responsable aura comme responsabilité de:

- **Rappeler l'importance de la voix des étudiantes femmes en informatique**
- **Rappeler l'importance de la résolution du problème du manque de représentation de femmes en informatique**
- **Rappeler l'importance d'un effort pour augmenter la représentation des étudiantes femmes au sein du conseil exécutif de l'AÉDIROUM**
- **Représenter les intérêts et préoccupations générales du RFIUM au sein de l'AÉDIROUM**
- **Être le lien principal de communication entre le RFIUM et l'AÉDIROUM, en s'assurant de bien transmettre les intérêts de chacun des deux groupes lors des communications faites de l'un à l'autre**
- **Être l'image du RFIUM au sein de l'AÉDIROUM, et vice-versa**

Conditions du rôle:

- **Doit être recommandée par le RFIUM avant de postuler à L'AÉDIROUM, avec approbation de 50%+1 vote, lors d'une AG ou CA du RFIUM ayant eu lieu préalablement, soit durant la même session ou durant la session précédant celle-ci. Le RFIUM doit avoir élu au moins 5 membres de son conseil administratif au moment de l'élection.**
- **Est valide pour 1 an avant de nécessiter une réélection.**

Appui : **Louis Malenfant-Poulin**

Laura Salas : Ceci permettrait de faire valoir la voix des membres du RFIUM au sein de l'AÉDIROUM. Cette personne ferait valoir les intérêts de la RFIUM au sein de l'AÉDIROUM. Cette personne serait l'image du RFIUM et le pont entre le RFIUM et l'AÉDIROUM. Les conditions du rôle sont détaillées ici. La personne qui représente reste un ans. Il faut que le RFIUM ai au moins 5 membres et que la personne ayant le poste soit élu par 50% des voix plus 1 des membres du RFIUM.

Louis Malenfant-Poulin : Est ce que ce membre aurait le droit de vote dans le CA de l'AÉDIROUM?

Léonard Oest O'Leary : répond que oui.

Laura Salas : Oui ça serait un membre du comité administratif. On ne peut pas accumuler des droits de votes alors si une personne a déjà un poste, ne pourrait pas voter plusieurs fois.

Étienne Beaulé : Pourquoi la personne représentante doit être spécifiquement membre du RFIUM et non juste une femme? Aussi je propose un amendement, enlever la condition qu'une réélection soit nécessaire après un an.

Role RFIUM

Ce rôle doit être rempli par une étudiante s'identifiant comme femme. Ce rôle fait partie du Conseil Exécutif et donne 1 vote.

Définitions:

- **Femme:** toute personne s'identifiant comme femme.
- **RFIUM:** Regroupement de Femmes en Informatique de l'Université de Montréal

Description générale du Rôle:

S'assure de représenter les intérêts et préoccupations du Regroupement de Femmes en Informatique de l'Université de Montréal. Notamment, lors de toute assemblée générale, conseil administratif ou tout moment de prise de décision auquel participerait un ou plusieurs membres du conseil administratif de l'AÉDIROUM, la responsable aura comme responsabilité de:

- **Rappeler l'importance de la voix des étudiantes femmes en informatique**
- **Rappeler l'importance de la résolution du problème du manque de représentation de femmes en informatique**
- **Rappeler l'importance d'un effort pour augmenter la représentation des étudiantes femmes au sein du conseil exécutif de l'AÉDIROUM**
- **Représenter les intérêts et préoccupations générales du RFIUM au sein de l'AÉDIROUM**
- **Être le lien principal de communication entre le RFIUM et l'AÉDIROUM, en s'assurant de bien transmettre les intérêts de chacun des deux groupes lors des communications faites de l'un à l'autre**
- **Être l'image du RFIUM au sein de l'AÉDIROUM, et vice-versa**

Conditions du rôle:

- **Doit être recommandée par le RFIUM avant de postuler à L'AÉDIROUM, avec approbation de 50%+1 vote, lors d'une AG ou CA du RFIUM ayant eu lieu préalablement, soit durant la même session ou durant la session précédant celle-ci. Le RFIUM doit avoir élu au moins 5 membres de son conseil administratif au moment de l'élection.**

*** Est valide pour 1 an avant de nécessiter une réélection.**

Appui : **Laura Salas**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

[agh-2022-4.1-1.1](#)

Jean-Sébastien Auclair : Pourquoi le poste ne serait pas ouvert à tout membre de l'association étudiante?

Laura Salas : Au RFIUM on a une structure spéciale quant à la communication et il faudrait donc que la personne représentante du RFIUM comprenne le fonctionnement du RFIUM afin de bien défendre les intérêts du RFIUM à l'AÉDIROUM. Pour assurer que les valeurs du RFIUM soient défendues, il faudrait que ce soit un membre du RFIUM.

Jean-Sébastien Auclair : Je ne comprends toujours pas pourquoi ce n'est pas ouvert à tout membre?

Laura Salas : Tout membre de l'AÉDIROUM peuvent faire partie du RFIUM s'il respecte la charte.

Jean-Sébastien Auclair : Alors la représentante pourrait ne pas être un femme?

Laura Salas : Ce n'est pas spécifié, donc oui.

Jean-Sébastien Auclair : D'accord, merci. Ça répond à ma question.

Maxim Bernard : La partie dans la proposition que le rôle doit être occupé par une personne s'identifiant comme femme contredit cette affirmation.

Laura Salas : propose qu'on enlève cette partie.

Role RFIUM

~~Ce rôle doit être rempli par une étudiante s'identifiant comme femme. Ce rôle fait partie du Conseil Exécutif et donne 1 vote.~~

Définitions:

- **Femme:** toute personne s'identifiant comme femme.
- **RFIUM:** Regroupement de Femmes en Informatique de l'Université de Montréal

Description générale du Rôle:

S'assure de représenter les intérêts et préoccupations du Regroupement de Femmes en Informatique de l'Université de Montréal. Notamment, lors de toute assemblée générale, conseil administratif ou tout moment de prise de décision auquel participerait un ou plusieurs membres du conseil administratif de l'AÉDIROUM, la responsable aura comme responsabilité de:

- Rappeler l'importance de la voix des étudiantes femmes en informatique
- Rappeler l'importance de la résolution du problème du manque de représentation de femmes en informatique
- Rappeler l'importance d'un effort pour augmenter la représentation des étudiantes femmes au sein du conseil exécutif de l'AÉDIROUM

- Représenter les intérêts et préoccupations générales du RFIUM au sein de l'AÉDIROUM
- Être le lien principal de communication entre le RFIUM et l'AÉDIROUM, en s'assurant de bien transmettre les intérêts de chacun des deux groupes lors des communications faites de l'un à l'autre
- Être l'image du RFIUM au sein de l'AÉDIROUM, et vice-versa

Conditions du rôle:

- Doit être recommandée par le RFIUM avant de postuler à L'AÉDIROUM, avec approbation de 50%+1 vote, lors d'une AG ou CA du RFIUM ayant eu lieu préalablement, soit durant la même session ou durant la session précédant celle-ci. Le RFIUM doit avoir élu au moins 5 membres de son conseil administratif au moment de l'élection.

Appui : Étienne Beulé

La proposition est adoptée à l'unanimité.

[agh-2022-4.1-1.2](#)

Lucas Bamouni : Le fait que la représentante doit s'identifier comme femme ne fait pas partie des contraintes de la RFIUM?

Étienne Beulé : dit que c'est un peu hors d'ordre parce qu'on a enlevé cette partie avec un amendement.

Laura Salas : Il y en a peut-être qui se demandent pourquoi on ne spécifie pas que la personne représentante doit être une femme. Bien qu'on pourrait le spécifier, je pense que c'est important de laisser choisir le RFIUM quand il voteront pour leur candidat.

Reda Kzaz : Y a-t-il des membres définis du RFIUM? S'il y a une personne qui est recommandé par le RFIUM, est ce que ça doit quand même voté par l'AÉDIROUM?

Laura Salas : Oui l'AÉDIROUM devra faire élire le poste comme n'importe quel autre poste, mais les candidats devront être recommandés par le RFIUM. Et oui nous avons des membres définis.

Reda Kzaz : Est-ce que plusieurs personnes pourront être recommandées?

Léonard Oest O'Leary : Le langage semble spécifier que oui. On spécifie seulement qu'une personne candidate doit être recommandée par le RFIUM.

Reda Kzaz : Étant donné que c'est un vote, il me semble qu'il y aurait seulement un candidat proposé par le RFIUM.

Laura Salas : Il y a tellement peu de participation au sein du RFIUM que je n'avais pas pensé à la possibilité qu'il y ait plusieurs personnes qui se présentent pour le poste. Est ce qu'on devrait spécifier le nombre de candidats que le RFIUM doit proposer?

Reda Kzaz : Non ce n'est pas nécessaire, je veux seulement comprendre.

Laura Salas : I guess que oui plusieurs personnes pourraient être recommandées.

Lucas Hornung : Ça ne semble pas être un rôle de l'AÉDIROUM mais plutôt un rôle du RFIUM? Je fais la comparaison avec les représentants du café étudiants qui sont automatiquement placés.

Laura Salas : Est ce que les représentants du café ont le droit de vote?

Léonard Oest O'Leary : dit qu'ils n'ont pas le droit de vote.

Lucas Hornung : Aussi, le représentant du RFIUM ferait partie du conseil exécutif ou administratif?

Laura Salas : répond que c'est au conseil administratif.

Laurier Lavoie-Giasson : C'est parce qu'il est marqué exécutif au début de la proposition.

Laura Salas : propose un amendement pour le corriger.

Role RFIUM

Ce rôle fait partie du Conseil **Exécutif Administratif** et donne 1 vote.

Définitions:

- **Femme:** toute personne s'identifiant comme femme.
- **RFIUM:** Regroupement de Femmes en Informatique de l'Université de Montréal

Description générale du Rôle:

S'assure de représenter les intérêts et préoccupations du Regroupement de Femmes en Informatique de l'Université de Montréal. Notamment, lors de toute assemblée générale, conseil administratif ou tout moment de prise de décision auquel participerait un ou plusieurs membres du conseil administratif de l'AÉDIROUM, la responsable aura comme responsabilité de:

- Rappeler l'importance de la voix des étudiantes femmes en informatique
- Rappeler l'importance de la résolution du problème du manque de représentation de femmes en informatique
- Rappeler l'importance d'un effort pour augmenter la représentation des étudiantes femmes au sein du conseil exécutif de l'AÉDIROUM
- Représenter les intérêts et préoccupations générales du RFIUM au sein de l'AÉDIROUM
- Être le lien principal de communication entre le RFIUM et l'AÉDIROUM, en s'assurant de bien transmettre les intérêts de chacun des deux groupes lors des communications faites de l'un à l'autre
- Être l'image du RFIUM au sein de l'AÉDIROUM, et vice-versa

Conditions du rôle:

- Doit être recommandée par le RFIUM avant de postuler à L'AÉDIROUM, avec approbation de 50%+1 vote, lors d'une AG ou CA du RFIUM ayant eu lieu préalablement, soit durant la même session ou durant la session précédant celle-ci. Le RFIUM doit avoir élu au moins 5 membres de son conseil administratif au moment de l'élection.

Appui : **Laurier Lavoie-Giasson**

La proposition est adoptée à l'unanimité.
[agh-2022-4.1-1.3](#)

Louis Malenfant-Poulin : Pourquoi le RFIUM aurait un droit de vote au sein de l'AÉDIROUM?

Laura Salas : C'est difficile de promouvoir la participation des femmes à l'AÉDIROUM, si le RFIUM recommande un·e candidat·e ça pourrait encourager les femmes et à la représentante RFIUM de participer aux activités de l'AÉDIROUM. De plus, ça augmente la représentation des femmes à l'AÉDIROUM.

Louis Malenfant-Poulin : Et ce qu'on pourrait faire que ce poste puisse voter s'il y a une minorité de femmes? Je propose que le représentant du RFIUM ai un droit de vote seulement s'il y a moins de 35% des membres du ca qui sont femmes.

Laura Salas : proposerais 50%.

Louis Malenfant-Poulin : Bein non. Ça n'aurait pas de sens. En fait 40% aurait plus de sens. Je propose que le représentant du RFIUM ai un droit de vote seulement s'il y a moins de 40% des membres du CA/CE qui sont femmes.

Role RFIUM

Ce rôle fait partie du Conseil Administratif et donne 1 vote.

Définitions:

- **Femme:** toute personne s'identifiant comme femme.
- **RFIUM:** Regroupement de Femmes en Informatique de l'Université de Montréal

Description générale du Rôle:

S'assure de représenter les intérêts et préoccupations du Regroupement de Femmes en Informatique de l'Université de Montréal. Notamment, lors de toute assemblée générale, conseil administratif ou tout moment de prise de décision auquel participerait un ou plusieurs membres du conseil administratif de l'AÉDIROUM, la responsable aura comme responsabilité de:

- Rappeler l'importance de la voix des étudiantes femmes en informatique
- Rappeler l'importance de la résolution du problème du manque de représentation de femmes en informatique
- Rappeler l'importance d'un effort pour augmenter la représentation des étudiantes femmes au sein du conseil exécutif de l'AÉDIROUM
- Représenter les intérêts et préoccupations générales du RFIUM au sein de l'AÉDIROUM
- Être le lien principal de communication entre le RFIUM et l'AÉDIROUM, en s'assurant de bien transmettre les intérêts de chacun des deux groupes lors des communications faites de l'un à l'autre
- Être l'image du RFIUM au sein de l'AÉDIROUM, et vice-versa

Conditions du rôle:

- Doit être recommandée par le RFIUM avant de postuler à L'AÉDIROUM, avec approbation de 50%+1 vote, lors d'une AG ou CA du RFIUM ayant eu lieu préalablement, soit durant la même session ou durant la session précédant

celle-ci. Le RFIUM doit avoir élu au moins 5 membres de son conseil administratif au moment de l'élection.

*** Si la proportion des étudiant·e·s femmes dépasse 40% de femmes au sein de l'AÉDIROUM, ce rôle perd son droit de vote.**

Appui : **Samy Rasmy**

Laura Salas : Je propose un amendement qu'on mette à 50% le nombre afin de bien représenter les femmes. Elles méritent la représentation même entre 40% et 50%. Mais je ne veux pas insister sur ça, si vous voulez voter pour 40%.

Role RFIUM

Ce rôle fait partie du Conseil Administratif et donne 1 vote.

Définitions:

- **Femme:** toute personne s'identifiant comme femme.
- **RFIUM:** Regroupement de Femmes en Informatique de l'Université de Montréal

Description générale du Rôle:

S'assure de représenter les intérêts et préoccupations du Regroupement de Femmes en Informatique de l'Université de Montréal. Notamment, lors de toute assemblée générale, conseil administratif ou tout moment de prise de décision auquel participerait un ou plusieurs membres du conseil administratif de l'AÉDIROUM, la responsable aura comme responsabilité de:

- **Rappeler l'importance de la voix des étudiantes femmes en informatique**
- **Rappeler l'importance de la résolution du problème du manque de représentation de femmes en informatique**
- **Rappeler l'importance d'un effort pour augmenter la représentation des étudiantes femmes au sein du conseil exécutif de l'AÉDIROUM**
- **Représenter les intérêts et préoccupations générales du RFIUM au sein de l'AÉDIROUM**
- **Être le lien principal de communication entre le RFIUM et l'AÉDIROUM, en s'assurant de bien transmettre les intérêts de chacun des deux groupes lors des communications faites de l'un à l'autre**
- **Être l'image du RFIUM au sein de l'AÉDIROUM, et vice-versa**

Conditions du rôle:

- **Doit être recommandée par le RFIUM avant de postuler à L'AÉDIROUM, avec approbation de 50%+1 vote, lors d'une AG ou CA du RFIUM ayant eu lieu préalablement, soit durant la même session ou durant la session précédant celle-ci. Le RFIUM doit avoir élu au moins 5 membres de son conseil administratif au moment de l'élection.**
- **Si la proportion des étudiant·e·s femmes dépasse 450% de femmes au sein de l'AÉDIROUM, ce rôle perd son droit de vote.**

Appui : **Antoine Colson**

Olivier Melançon : Bonjour tout le monde, je suis au doctorat, c'est ma première AG. L'UdeM a fait des documents de diagnostic qui recommandent le 50% tandis que le 40% vient de nul part. 50% est la proportion du nombre de femmes dans la société. J'ai peur qu'on se fasse rire de nous par du monde si on met le seuil à 40%.

Louis Malenfant-Poulin : Il y a 17% de femmes à l'AÉDIROUM donc je ne pense pas que la moitié des votes soient accaparés par un cinquième de l'association. C'est pour ça que je pense que 40% c'est correct. Qu'on force une égalité exacte alors que c'est pas représentatif de l'association c'est problématique. Je pense qu'il faudrait qu'il y ait plus que 17% de femmes dans l'asso, mais 40% je trouve ça raisonnable comme chiffre. C'est à peu près le double du nombre de femmes en informatique.

Laurier Lavoie-Giasson : Je propose une solution adaptative. Pourquoi on proposerait pas un pourcentage qui serait adapté au pourcentage de femmes qu'il y a dans l'association. Jusqu'à concurrence de 50%. Donc si on a 17% de femmes dans l'association et on voudrait doubler l'influence des femmes au sein du CA, on mettrait 40%. Si la proportion de femmes en informatique atteint 35% alors on va augmenter le nombres de femmes requis pour enlever le droit de vote au poste. Le but est de faire relativiser, de faire que les femmes ont plus d'influence au CA mais le but est de ne pas dépasser le 50/50.

Léonard Oest O'Leary : On ne peut pas faire d'amendement maintenant. On discute de mettre le pourcentage à 50% maintenant.

Flore Caye : Je trouve que le concept même de seuil est ridicule étant donné qu'aucun sociologue ou autre expert ne dise qu'il faudrait mettre ce seuil. C'est ridicule d'enlever le droit de vote d'un membre élu au CA. Le seuil pourrait décourager à une personne de se présenter.

Samy Rasmy : L'idée que le seuil de 50% va causer une représentation disproportionné n'est pas justifié. C'est juste un seul vote. De plus, coomme c'est écrit, est ce que le droit de vote revient si le pourcentage de femmes en informatique baisse en dessous de 50%?

Louis Malenfant-Poulin : Le but est d'éviter de donner une majorité.

Samy Rasmy : Le poste doit être approuvé par l'AÉDIROUM donc je ne vois pas en quoi ça débalance le pouvoir électoral.

Louis Malenfant-Poulin : Un vote venant d'un autre groupe devrait être très exceptionnel.

Samy Rasmy : Étant donné que le poste doit être approuvé, je vois ça plutôt comme un poste joint entre l'AÉDIROUM et le RFIUM.

Étienne Beulé : demande la question préalable.

Qu'on passe au vote immédiatement.

Appui : **Louis Malenfant-Poulin**

Vote demandé par : **Jean-Sébastien Auclair**

La proposition est adoptée à 0-0-0.

[agh-2022-4.1-1.4.1.1](#)

La proposition est adoptée à 15-5-0.

[agh-2022-4.1-1.4.1](#)

Olivier Melançon : Ça a déjà été mentionné par Flore qu'avoir un seuil pourrait causé des problème. On est en train de se pencher sur un faux problème. On a pas en ce moment les outils pour faire cette décision. Malheureusement ça n'arrivera probablement pas bientôt la parité entre homme et femme.

Emma Gallifet : Pourquoi on devrait voter pour cette proposition quand ça sera seulement pertinent dans 20-30 ans? Ce n'est pas à nous de décider ce seuil.

Reda Kzaz : Au début j'ai juste proposer de voter le texte tel quel sans seuil.

Étienne Beaulé : demande la question préalable.

Qu'on passe au vote immédiatement.

Appui : **Louis Tremblay Thibault**

La proposition est adoptée à 18-8-0.
[agh-2022-4.1-1.4.2](#)

La proposition est battue à 7-15-1.
[agh-2022-4.1-1.4](#)

Olivier Melançon : J'ai une question pour Laura; Je veux reconfirmer: il va falloir que le RFIUM ai une candidate et que l'AÉDIROUM vote pour confirmer la candidate?

Laura Salas : dit que oui.

Olivier Melançon : Je demande si qu'on devrait enlever le besoin que l'AÉDIROUM vote pour confirmer la candidate.

Laura Salas : Dans les trois ans que j'ai été ici, je n'ai jamais vu quelqu'un se faire refusé pour un poste. Je voulais éviter qu'il y ai un précédent comme quoi des postes votants de l'AÉDIROUM ne se fasse pas élir par les membres de l'AÉDIROUM.

Olivier Melançon : remercie les explications de Laura. Je ferai confiance à l'expertise de Laura. Dans les associations étudiantes auxquelles j'ai participé, il y avait des membres votants qui n'étaient pas élus et ça fonctionnait bien.

Laura Salas : Si tu as de l'expérience je pense que tu devrais le considérer.

Olivier Melançon : Alors je propose que le poste n'ai pas besoin de se faire élir par l'AÉDIROUM.

Role RFIUM

Ce rôle fait partie du Conseil Administratif et donne 1 vote.

Définitions:

- **Femme:** toute personne s'identifiant comme femme.
- **RFIUM:** Regroupement de Femmes en Informatique de l'Université de Montréal

Description générale du Rôle:

S'assure de représenter les intérêts et préoccupations du Regroupement de Femmes en Informatique de l'Université de Montréal. Notamment, lors de toute assemblée générale, conseil administratif ou tout moment de prise de décision auquel participerait un ou plusieurs membres du conseil administratif de l'AÉDIROUM, la responsable aura comme responsabilité de:

- Rappeler l'importance de la voix des étudiantes femmes en informatique
- Rappeler l'importance de la résolution du problème du manque de représentation de femmes en informatique
- Rappeler l'importance d'un effort pour augmenter la représentation des étudiantes femmes au sein du conseil exécutif de l'AÉDIROUM
- Représenter les intérêts et préoccupations générales du RFIUM au sein de l'AÉDIROUM
- Être le lien principal de communication entre le RFIUM et l'AÉDIROUM, en s'assurant de bien transmettre les intérêts de chacun des deux groupes lors des communications faites de l'un à l'autre
- Être l'image du RFIUM au sein de l'AÉDIROUM, et vice-versa

Conditions du rôle:

- Doit être ~~recommandé~~élue par le RFIUM ~~avant de postuler à L'AÉDIROUM,~~ avec approbation de 50%+1 vote, lors d'une AG ou CA du RFIUM ayant eu lieu préalablement, soit durant la même session ou durant la session précédant celle-ci. Le RFIUM doit avoir élu au moins 5 membres de son conseil administratif au moment de l'élection.

Appui : Flore Caye

Reda Kzaz : Dans un an ou deux ans ça pourrait causer problème. Ça pourrait mettre en question la légitimité du poste.

Laura Salas : Même si tu es d'accords, il pourrait y avoir beaucoup de conflits. Disent que dans 2 ans quand personne ici ne l'est encore, je ne voudrais pas que le poste se fasse enlever car il trouve que ce poste à trop de pouvoir.

Étienne Beaulé : demande un point d'ordre pour que les gens utilisent le chat zoom seulement à des fins informatives, afin de capturer le dialogue dans le PV.

Jean-Sébastien Auclair : demande un point d'ordre pour réévaluer le quorum.

Léonard Oest O'Leary : déclare une pause de 15 minutes pour reprendre le quorum.

Qu'il y a une pause de 15 minutes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

[agh-2022-4.1-1.5.1](#)

Samy Rasmy : L'idée d'avoir des membres du CA qui sont votant mais qui ne sont pas élus est un précédent dangereux. Je ne pense pas qu'on devrait enlever le droit de vote de l'AÉDIROUM parce que l'association pourrait perdre le contrôle.

Louis Malenfant-Poulin : Comment sera le RFIUM dans quelques années? Je suis vraiment en désaccord avec le fait que l'AÉDIROUM ne puisse pas élire quelqu'un qui décide à leur place. Ce n'est pas très future proof.

Olivier Melançon : J'entends bien les inquiétudes de l'assemblée, mais j'ai été sur plusieurs CA et c'est quelque chose qui se fait souvent. Ce n'est pas quelque chose qui sera terrible. La priorité en ce moment c'est l'inclusion des femmes en informatique. Les recommandations de l'UdeM sur l'équité et l'inclusion sont qu'avoir un poste décisionnel aide à la participation des femmes en informatique. Je comprends que ça peut inquiéter certaines personnes, mais en regardant les précédents des autres universités et des recommandations de l'UdeM, c'est quelque chose qui fonctionne.

Mehdi Medjahed : Je pense que l'AÉDIROUM devrait être souveraine dans le choix de ses représentants.

Reda Kzaz : Ça peut causer plus de mal que de bon. Il pourrait y avoir des débats dans plusieurs années ou on retire le poste complètement parce qu'on ne pense pas que c'est démocratique.

Maxim Bernard : En temps normal si les gens proposés par le RFIUM sont des bonnes personnes il n'y aurait pas de problèmes, mais si dans le futur la personnes ne l'est pas, le vote de l'AÉDIROUM ajouterait une sécurité.

Louis Malenfant-Poulin : Oui ça existe ailleurs. Desfois ça fonctionne, desfois ça ne peut pas marcher. Ça fait peur. Ça serait relativement aberrant de dire à des gens de se faire dire quoi faire par du monde qu'ils n'ont pas élus.

Laurier Lavoie-Giasson : Est ce qu'il y a une contrainte, Laura, que les membres du RFIUM soit aussi des membres de l'AÉDIROUM?

Laura Salas : Il y a du monde qui ne sont pas dans l'association étudiante. On peut ajouter une contrainte comme quoi la personne suggérée pour le poste doit être membre de l'AÉDIROUM.

Laurier Lavoie-Giasson : Je propose qu'on fasse la distinction entre une personne suggérée par le RFIUM et une personne élue par les membres de l'AÉDIROUM du RFIUM.

Laura Salas : Je ne voudrais pas que des membres de l'AÉDIROUM viennent voter dans l'AG du RFIUM.

Flore Caye : Je trouve que ça serait plus simple si la représentante n'avait pas besoin d'être élue par l'AÉDIROUM. C'est juste une voix. Ça n'imposera pas un nouvel état. Je vois mal un scénario où on continue à rajouter des rôles non-élus et que l'AG se fasse remplacer.

Reda Kzaz : demande la question préalable.

Qu'on passe au vote immédiatement.

Appui : **Mehdi Medjahed**

La proposition est adoptée à 21-1-0.

[agh-2022-4.1-1.5.2](#)

La proposition est battue à 9-13-2.

[agh-2022-4.1-1.5](#)

Léonard Oest O'Leary : propose qu'après 5 interventions on passe tout de suite à la question préalable.

Que la discussion se limite à 5 interventions.

Appui : **Laurier Lavoie-Giasson**

Étienne Beaulé : objecte.

La proposition est tombée.
[agh-2022-4.1-1.6](#)

Louis Malenfant-Poulin : demande la question préalable.

Qu'on passe au vote immédiatement.

Appui : **Maxim Bernard**

Vote demandé par : **Jean-Sébastien Auclair**
La proposition est adoptée à 16-3-1.
[agh-2022-4.1-1.7](#)

La proposition est adoptée à 24-1-2.
[agh-2022-4.1-1](#)

4.2 Modification du nombre d'AG exigée

Léonard Oest O'Leary : Pour l'instant dans la charte il est écrit qu'il nous faut trois AG. Cependant ça fait déjà 2 ans que ce n'est pas respecté alors on propose de changer le montant d'AG exigée pour refléter la réalité.

Étienne Beaulé :

2.1 Convocation

Au moins ~~trois~~**deux (2)** assemblées générales, dites régulières, doivent être convoquées à chaque année, au début des trimestres d'automne et d'hiver, ~~et à la fin du trimestre d'hiver.~~

~~L'avis de convocation est transmis aux membres par courrier électronique et au moins une copie d. L'avis doit indiquer la date et avisheure, le lieu est affichée dans un endroit accessible à tous. L'avis doit indiquer l'heure, la date, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée l'ordre du jour de l'assemblée. Il doit aussi contenir les documents pertinents à l'ordre du jour comme pièce-jointes ou liens.~~

En cas d'urgence ou pour tout autre cas prévu à la charte, le Conseil Exécutif peut convoquer les membres de l'AÉDIROUM à une assemblée extraordinaire en transmettant un avis de convocation au moins deux (2) jours à l'avance. L'ordre du jour d'une telle assemblée ne comporte qu'un nombre restreint de points et ~~doit demeurer ferme~~**peut être modifié.**

3.6.1 Fréquence

Le Conseil d'Administration ~~doit~~**est recommandé de** se réunir au moins quatre (4) fois par trimestre d'automne et d'hiver et au moins deux (2) fois par trimestre d'été.

Appui : **Laurier Lavoie-Giasson**

La proposition est adoptée à l'unanimité.
[agh-2022-4.2-1](#)

4.3 Amendement au membre de confiance

Laurier Lavoie-Giasson :

3.5.1 Personne de confiance

~~La personne de confiance peut être élue en assemblée générale.~~ Elle possède les clés du local de l'association étudiante pour pouvoir y donner accès lorsque les membres du Conseil Exécutif ne sont pas sur les lieux.

La personne de confiance peut être nommée par le Conseil Exécutif, à n'importe quel moment.

En Assemblée Générale, le poste est mentionné et l'Assemblée est informée de la personne nommée, et que les Membres de l'Assemblée peuvent proposer une autre personne de confiance. S'il y a concurrence, un vote a lieu.

Durant les périodes où le Campus est peu achalandé, le Conseil Exécutif est invité à prioriser un.e Membre qui est présent sur le Campus afin de maximiser l'accès au local pour les Membres.

Appui : Léonard Oest O'Leary

Reda Kzaz : Cette personne ne devrait elle pas faire partie du conseil.

Léonard Oest O'Leary : Le poste est historiquement pour les sessions d'été.

Reda Kzaz : Je propose que les gens du conseil administratif aient un avantage au poste.

3.5.1 Personne de confiance

Elle possède les clés du local de l'association étudiante pour pouvoir y donner accès lorsque les membres du Conseil Exécutif ne sont pas sur les lieux.

La personne de confiance peut être nommée par le Conseil Exécutif, à n'importe quel moment.

En Assemblée Générale, le poste est mentionné et l'Assemblée est informée de la personne nommée, et que les Membres de l'Assemblée peuvent proposer une autre personne de confiance. S'il y a concurrence, un vote a lieu.

Durant les périodes où le Campus est peu achalandé, le Conseil Exécutif est invité à prioriser un.e Membre qui est présent sur le Campus afin de maximiser l'accès au local pour les Membres. Le Conseil Exécutif est également invité à prioriser un.e Membre qui fait partie du Conseil d'Administration.

Appui : Laurier Lavoie-Giasson

La proposition est adoptée à l'unanimité.
[agh-2022-4.3-1.1](#)

Jean-Sébastien Auclair : Je demande qu'on recompte le quorum.

Léonard Oest O'Leary : Effectivement nous n'avons pas le quorum.

Jean-Sébastien Auclair : Peut on demander que tout le monde soit réellement présent.

Étienne Beaulé : Il n'y a pas de règle pour cela; ça pousse la procédure en ligne.

Que les règles soient suspendus.

Appui : **Léonard Oest O'Leary**

Jean-Sébastien Auclair : Peut on demander que ceux qui sont présents votent?

Étienne Beaulé : n a pas de feuille de présence mais on peut faire un vote.

Léonard Oest O'Leary : On peut demander un vote pour savoir si on continue sans vérifier que les gens soient là derrière leurs écrans.

La proposition est adoptée à 17-2-2.
[agh-2022-4.3-1.2](#)

La proposition est adoptée à l'unanimité.
[agh-2022-4.3-1](#)

5 Budget

5.1 Serveur informatique

Léonard Oest O'Leary : Le CA a discuté longuement par rapport à ce qu'on ferait quant au serveur de l'AÉDIROUM. Nous avons décidé qu'il serait mieux d'acheter un serveur physique et de l'installer à l'université où les TI s'en occuperait. Le serveur serait accessibles pour les projets étudiants, il serait utilisé pour le serveur minecraft, et pour contenir les documents importants du CA.

Étienne Beaulé : Quels sont les prix des options?

Léonard Oest O'Leary : Nous avons demandé des devis. Je pense que le moins chère, celui à 3500\$ serait la meilleure option. Ma proposition est d'avoir un 4000\$ pour uniquement le serveur et les coûts supplémentaires qui pourraient en résulter.

Qu'un budget de 4000\$ soit attribué pour l'achat d'un serveur informatique.

Appui : **Étienne Beaulé**

Laurier Lavoie-Giasson : Je pense que pour nos besoins, il nous faudrait plus de vitesse avec moins de coeurs.

Léonard Oest O'Leary : J'ai contacté les services TI avec nos besoins et c'est eux qui nous sont revenu avec ces devis là.

Étienne Beaulé : Propose un renvoi au CA quant à la décision d'achat du serveur.

Léonard Oest O'Leary : C'est déjà ça, nous ne demandons que le budget nous permette de l'acheter.

Jean-Sébastien Auclair : J'avais une question, on avait deux devis, c'était quoi le deuxième?

Léonard Oest O'Leary : Les devis ont été envoyés par courriel.

Jean-Sébastien Auclair : On devrait pas viser haut pour que ça dure plus longtemps?

Léonard Oest O'Leary : Dans les contraintes envoyées aux TIs ont a demandé à ce que ça dure 10 ans.

Maxim Bernard : Devra-t-on voter en CA un budget s'il y a des bris dans le serveur? Au cas ou un disque brise par exemple?

Léonard Oest O'Leary : On prévoit un budget de, disons 500\$ par année, uniquement pour maintenir le serveur. S'il n'est pas nécessaire de le faire, on ne se servira pas de cet argent.

Laurier Lavoie-Giasson : Les disques seront en RAID aussi alors s'ils brisent ça ne sera pas urgent de le réparer.

Han Zhang : Qui aura l'accès root à la machine?

Léonard Oest O'Leary : On prévoie mettre dans des containers docker les applications pour nous donner la liberté d'agir sans root.

Simon Janssen : Les TIs auraient accès root et il faudra les contacter pour pouvoir s'en servir.

Lucas Hornung : Si on héberge un serveur à l'uni, il faut que ce soit géré de même.

Samuel Ducharme : J'étais un des joueurs les plus actifs du serveur Minecraft. Quand il y avait des troubles de paiement, on perdait la map minecraft. Si on a notre propre machine ça n'arrivera plus?

Léonard Oest O'Leary : répond que oui.

Laurier Lavoie-Giasson : Je m'excuse par rapport à ça, le cas des serveurs est tombé entre les craques.

Mehdi Medjahed : Je propose un amendement d'augmenter le budget à 4500\$ pour nous donner le choix entre au moins 2 des devis.

Qu'un budget de 40500\$ soit attribué pour l'achat d'un serveur informatique.

Appui : **Étienne Beaulé**

La proposition est adoptée à l'unanimité.
[agh-2022-5.1-1.1](#)

La proposition est adoptée à l'unanimité.
[agh-2022-5.1-1](#)

5.2 Merch

Léonard Oest O'Leary : Voulez-vous qu'on subventionne la merch et si oui, de combien.

Étienne Beaulé : Je propose de vendre la marchandise à perte de 1000 dollars pour subventionner la merch.

Qu'un budget de 1000\$ soit attribué pour subventionner la vente de marchandise.

Appui : **Louis Malenfant-Poulin**

Laura Salas : Quel est notre surplus budgétaire?

Lucas Hornung : En ce moment on a un surplus de 4600\$, mais on a pas encore reçu les cotisations d'hiver.

Laura Salas : De combien les prix était baissés si on subventionne de 1000\$?

Lucas Hornung : Ça baisse le prix des membres de 7\$.

Laura Salas : Je propose un amendement d'augmenter à 2000\$ la subvention.

Qu'un budget de 2000\$ soit attribué pour subventionner la vente de merchandise.

Appui : **Étienne Beaulé**

Han Zhang : Je propose que ce soit un pourcentage.

Lucas Hornung : C'est déjà un pourcentage sur les articles individuels, c'est juste que dans le budget ça doit être un nombre fixe.

Jean-Sébastien Auclair : Je crois que nous n'avons plus le quorum.

Léonard Oest O'Leary : reconstate le quorum.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

[agh-2022-5.2-1.1](#)

Vote demandé par : **Jean-Sébastien Auclair**

La proposition est adoptée à 18-1-2.

[agh-2022-5.2-1](#)

Lucas Hornung : Je propose une augmentation du budget pour le lait et biscuit.

Que le budget de *Lait et Biscuits* augmente à 550\$.

Appui : **Mehdi Medjahed**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

[agh-2022-5.2-2](#)

Étienne Beaulé : propose de lever la séance.

Que la séance soit levée.

Appui : **Mehdi Medjahed**

Vote demandé par : **Laurier Lavoie-Giasson**

La proposition est adoptée à 16-0-1.

[agh-2022-5.2-3](#)

6 Élection du CA/Exec

6.1 Vice-président interne

6.2 Représentant·e RFIUM

6.3 Représentant·e doctorat

7 Comité harcèlement

7.1 Président·e du comité harcèlement

8 Adoption d'un cahier de positions vierge

8.1 Adoption des positions précédentes

9 Varia

10 Fermeture

Documents déposés

Résolutions codifiées

- [agh-2022-1-1](#)

Que Léonard Oest O’Leary soit nommé à la présidence et Simon Janssen au secrétariat.

- [agh-2022-2-1](#)

Que l’ordre du jour soit adopté.

- [agh-2022-2-1.2](#)

Que le point 8 soit ajouté: “Adoption d’un cahier de positions vierge”

- [agh-2022-2-1.7](#)

Que le point 8.1 soit ajouté: “Adoption des positions précédents”

- [agh-2022-3-1](#)

Que le procès verbal de l’assemblée générale du 11 septembre 2021 soit adopté.

- [agh-2022-4.1-1](#)

Role RFIUM

Ce rôle fait partie du Conseil Administratif et donne 1 vote.

Définitions:

- Femme: toute personne s’identifiant comme femme.
- RFIUM: Regroupement de Femmes en Informatique de l’Université de Montréal

Description générale du Rôle:

S’assure de représenter les intérêts et préoccupations du Regroupement de Femmes en Informatique de l’Université de Montréal. Notamment, lors de toute assemblée générale, conseil administratif ou tout moment de prise de décision auquel participerait un ou plusieurs membres du conseil administratif de l’AÉDIROUM, la responsable aura comme responsabilité de:

- Rappeler l’importance de la voix des étudiantes femmes en informatique
- Rappeler l’importance de la résolution du problème du manque de représentation de femmes en informatique
- Rappeler l’importance d’un effort pour augmenter la représentation des étudiantes femmes au sein du conseil exécutif de l’AÉDIROUM
- Représenter les intérêts et préoccupations générales du RFIUM au sein de l’AÉDIROUM

- Être le lien principal de communication entre le RFIUM et l'AÉDIROUM, en s'assurant de bien transmettre les intérêts de chacun des deux groupes lors des communications faites de l'un à l'autre
- Être l'image du RFIUM au sein de l'AÉDIROUM, et vice-versa

Conditions du rôle:

- Doit être recommandée par le RFIUM avant de postuler à L'AÉDIROUM, avec approbation de 50%+1 vote, lors d'une AG ou CA du RFIUM ayant eu lieu préalablement, soit durant la même session ou durant la session précédant celle-ci. Le RFIUM doit avoir élu au moins 5 membres de son conseil administratif au moment de l'élection.
- [agh-2022-4.2-1](#)

2.1 Convocation

Au moins deux (2) assemblées générales, dites régulières, doivent être convoquées à chaque année, au début des trimestres d'automne et d'hiver.

L'avis de convocation est transmis aux membres par courrier électronique. L'avis doit indiquer la date et heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée. Il doit aussi contenir les documents pertinents à l'ordre du jour comme pièces-jointes ou liens.

En cas d'urgence ou pour tout autre cas prévu à la charte, le Conseil Exécutif peut convoquer les membres de l'AÉDIROUM à une assemblée extraordinaire en transmettant un avis de convocation au moins deux (2) jours à l'avance. L'ordre du jour d'une telle assemblée ne comporte qu'un nombre restreint de points et ne peut être modifié.

3.6.1 Fréquence

Le Conseil d'Administration est recommandé de se réunir au moins quatre (4) fois par trimestre d'automne et d'hiver et au moins deux (2) fois par trimestre d'été.

- [agh-2022-4.3-1](#)

3.5.1 Personne de confiance

Elle possède les clés du local de l'association étudiante pour pouvoir y donner accès lorsque les membres du Conseil Exécutif ne sont pas sur les lieux.

La personne de confiance peut être nommée par le Conseil Exécutif, à n'importe quel moment.

En Assemblée Générale, le poste est mentionné et l'Assemblée est informée de la personne nommée, et que les Membres de l'Assemblée peuvent proposer une autre personne de confiance. S'il y a concurrence, un vote a lieu.

Durant les périodes où le Campus est peu achalandé, le Conseil Exécutif est invité à prioriser un.e Membre qui est présent sur le Campus afin de maximiser

l'accès au local pour les Membres. Le Conseil Exécutif est également invité à prioriser un.e Membre qui fait partie du Conseil d'Administration.

- [agh-2022-5.1-1](#)

Qu'un budget de 4500\$ soit attribué pour l'achat d'un serveur informatique.

- [agh-2022-5.2-1](#)

Qu'un budget de 2000\$ soit attribué pour subventionner la vente de merchandise.

- [agh-2022-5.2-2](#)

Que le budget de *Lait et Biscuits* augmente à 550\$.